



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Communiqué de presse

Transport urbain et interurbain de voyageurs Comment les multinationales du transport vident les entreprises locales de leurs cadres ?

Depuis quelques années, les multinationales du transport de voyageurs, que sont Keolis, Transdev et RATP Dev, ont mis en place des stratégies visant à priver leurs filiales du transport urbain et interurbain de leurs cadres pour les rattacher directement à la maison mère.

Cette pratique est intéressante à plus d'un titre, car elle permet, aux multinationales, de mettre, sous une forme de dépendance, les autorités organisatrices de la mobilité et de faire, en même temps, une opération financière attrayante.

En effet, en cas de changement de délégataire, lors des processus d'appels d'offre, il pèse, sur la collectivité et le prochain opérateur, le risque de se retrouver décapité d'un grand nombre d'encadrant et de cadres, parfois à des emplois opérationnels stratégiques.

Cela permet aux groupes de faire valoir un « pseudo » savoir-faire par cette stratégie et empêcherait les autorités organisatrices, parfois complices, de faire valoir un retour en gestion directe.

Cet argument est fallacieux car le savoir-faire appartient aux salariés exerçant dans la filiale, en lien avec la formation professionnelle mise en place par l'entreprise accueillante et la transmission du savoir-faire en interne et propre à chaque entité, en fonction de son histoire sociale et organisationnelle.

Au contraire, cela est surtout l'occasion d'utiliser ce savoir-faire, accaparé dans une filiale, pour le faire-valoir comme argument dans le cadre d'un appel d'offre mis en place par une autre collectivité.

Cette stratégie s'accompagne, également, d'une opération financière intéressante car les multinationales des transports refacturant au-delà de 100 %, les cadres mis à disposition dans les filiales. Nous pouvons, ainsi, nous retrouver dans des situations où les filiales perdent de l'argent mais qui font remonter de l'argent public par le biais de cette refacturation.

Il s'agit, également, pour les multinationales, d'éviter de payer le personnel mis à disposition aux normes sociales de l'entreprise utilisatrice qui seraient beaucoup plus intéressantes et protectrices.

Ces pratiques sont d'autant plus inquiétantes que celles qui concernaient, pour l'essentiel, des cadres ont tendance à se mettre également en œuvre à des emplois de techniciens et agents de maîtrise !

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT a déposé des alarmes sociales au sein de Keolis SA, Transdev France et RATP Dev pour demander l'arrêt de ces pratiques et l'internalisation du personnel mis à disposition.

Montreuil, le 30 novembre 2021